



## Dispute physique avec son sous chef, quel risque?

Par **nina**, le **24/09/2011** à **00:13**

Bonjour,

Voilà mon ami travaille dans la sécurité de nuits, et son sous chef n'arrete pas de le chercher en le rabaissant et lui mettre la pression, mon ami a rétorqué (sans insultes) mais son sous chef ne la pas supporté et il s'est emporté, il a mis ses mains autour du coup de mon ami en voulant l'étrangler, il ya eu une violente dispute au sein de la société, un autre chef a vu la scene et va les convoquer lundi au bureau, que risque til ? est ce que ca peut aller jusqu'a un licenciement des deux parties, sachant que c'est lui qui a été agressé, ou une mise à pied?

merci pour vos explications

Par **corimaa**, le **24/09/2011** à **01:16**

Logiquement, c'est le sous chef qui devrait etre licencié pour agression physique sur un collegue et sur le lieu de travail. Pas votre ami. Il y a des temoins, c'est deja ça pour la defense de votre ami.

Si jamais votre ami etait egalement licencié ou mis à pied, qu'il se rapproche d'un conseiller syndical afin d'etre aidé

Par **mimi493**, le **24/09/2011** à **01:24**

J'espère que votre ami a porté plainte

Par **corimaa**, le **24/09/2011** à **01:59**

[citation]J'espère que votre ami a porté plainte[/citation]

Et s'il ne l'a pas fait, il est encore temps de le faire

Par **nina**, le **24/09/2011** à **12:37**

Merci pour vos réponses, il n'a pas porté plainte, il voulait le faire mais le sous chef est venu le voir pour s'excuser, donc du coup je ne pense pas qu'il le fasse!

Par **angelobo**, le **02/09/2012** à **20:11**

bsr je viens d'avoir une mis a pied je ne sais pas pourquoi sauf que je me suis pris la tete avec mon chef mais que verbalement